



PAR COURRIEL : secretariat@regie-energie.qc.ca

Québec, le 1er septembre 2026

M^e Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

N/Réf. : AJ-2026-012117

V/Réf. : R-4333-2026

Objet : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs – Avis en vertu de l'art. 76 C.p.c. par plusieurs intervenants

Me Skelling,

Le 31 août dernier, nous avons reçu copie d'un second et troisième *Avis au procureur général (art. 76 C.p.c.)* dans le cadre du dossier mentionné en objet. Les questions y étant soulevées recoupent largement les questions soulevées à l'*Avis au procureur général (art. 76 C.p.c.)* transmis le 31 juillet dernier par l'intervenant l'AQCIE.

Ainsi, en vertu de l'article 20 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (RLRQ, c. R-6.01, r. 4.1), le procureur général du Québec interviendra d'office dans le dossier mentionné en objet afin de présenter ses observations concernant cet avis lors de l'audience publique devant se tenir du 1^{er} au 9 octobre prochains.

Nous demeurons disponibles pour convenir des modalités de notre intervention.

Vous remerciant et espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Skelling, nos salutations distinguées.

Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)



Alexandre Ouellet, avocat

alexandre.ouellet@justice.gouv.qc.ca.

p.j. Deux copies *Avis au procureur général* (art. 76 C.p.c.)

c.c. M^e Sébatien Richemont : srichemont@fasken.com
M^e Jean-François Trudelle : jtrudelle@fasken.com
M^e Frédéric Legendre : flegendre@fasken.com
M^e Pierre-Olivier Charlebois : pcharlebois@fasken.com